

Délibération n° 2018-05-06

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 25 octobre 2018

Objet

Adaptation du
tableau des effectifs

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

Rapporteur

IGONIN Bernard

Date de convocation

18 octobre 2018

Date d'affichage du compte rendu

31 octobre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 82

Votants : 92

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 0

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent		SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	CASTANEDA Francis (S)
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVULT Philippe		
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude		LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
	MOREL Jacques	NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	
	PELLISSIER Patrick	
	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	PINTE Emmanuel (S)

Absents ayant donné pouvoir (10) : ALLARD Sébastien à BAYSSAT Marie, BRUN Pascale à CORREIA Emmanuel, CHANAL Jean-Paul à CHANY Georgette, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, JAMON Marc à NICOLLET Michel, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, MONIET-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PEREIRA-MAURIAT Christine à BOURG François, PÉTHEIL Sandra à BRONNER Ulrich, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DUBOST Philippe, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, ZANIN Nathalie.

Absents (34) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BRUNETTI Graziella, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELOU Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, SALVINI Luc, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU la délibération n° 2017-10-05 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 octobre 2017 portant détermination des ratios d'avancement de grade ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 11 octobre 2018 ;

VU l'avis du comité technique en date du 06 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération pour prendre en compte les évolutions de carrière actées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics, et qu'il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin, et que sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;

CONSIDÉRANT que la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017 avait conduit à une année de transition en matière de politique de gestion des ressources humaines, et que, pour tenir compte de cette situation particulière, aucun dossier d'avancement de grade ou de promotion interne n'avait été présenté à la commission administrative paritaire, faute de pouvoir se prononcer en toute objectivité sur la valeur professionnelle des agents dans ce contexte de fusion, de changement de fonction pour un certain nombre d'agents et d'absence de lisibilité en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;

CONSIDÉRANT que, sur le fondement des outils et processus mis en place au cours du second semestre 2017, la gestion des ressources humaines a pu, cette année, à nouveau s'inscrire dans les processus habituels de gestion des carrières que sont principalement l'avancement de grade et la promotion interne, en adéquation avec l'évolution des besoins de compétences nécessaires au bon fonctionnement des services de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que pour cela, une commission de sélection a été mise en place en interne, associant le Président de la communauté d'agglomération, le Directeur général des services, la Directrice du management et des ressources humaines et les Directeurs de pôle concernés pour déterminer les agents proposés à l'avancement de grade ou à la promotion interne au titre de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la présente adaptation du tableau des effectifs a principalement pour objet de procéder à la création des postes nécessaires à la nomination des agents au titre de l'avancement de grade, après inscription au tableau annuel d'avancement : 50 postes (5 postes de catégorie B et 45 postes de catégorie C) sont créés afin de permettre les nominations validées au titre de l'avancement de grade, et les 50 postes actuellement occupés par ces mêmes agents sont supprimés ;

CONSIDÉRANT qu'en complément, deux postes de rédacteur territorial sont également créés pour permettre la nomination d'agents suite à la réussite de concours, étant entendu que les postes occupés par les deux agents correspondent d'ores et déjà à des emplois de catégorie B, permettant ainsi leur nomination sans changement de fonction ;

CONSIDÉRANT que six créations d'emplois supplémentaires sont proposées :

- La création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet pour assurer la gestion et l'exploitation du réseau informatique et la mise en œuvre de la politique numérique de la communauté d'agglomération, dans un contexte à fort enjeu avec, d'une part, la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGDP) et de l'open data et, d'autre part, la conception du réseau pour la maison de service tête de réseau des Pradets. Les responsabilités et l'expertise attendues sur ce poste conduisent à la création d'un poste de catégorie A, en substitution du poste actuel de catégorie B ;
- La création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour occuper l'emploi de chargé de mission développement territorial en charge de l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire sur les thématiques économiques et touristiques ;
- La création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de deuxième classe à temps complet correspondant à l'emploi de responsable du Centre aqualudique après aboutissement de la procédure de recrutement lancée au printemps 2018. En parallèle, le poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe à temps complet occupé par l'ancien responsable et le poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives créés initialement sont supprimés ;
- La création au sein du service Accueil extrascolaire périscolaire d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 31,5/35^{ème} pour occuper l'emploi d'animateur extrascolaire périscolaire suite au départ d'un agent recruté en emploi d'avenir ;
- La création au sein du service Patrimoine et Culture, de deux postes pour l'école intercommunale de musique pour compenser le départ à la retraite d'un agent à compter du 01 janvier 2019 : un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 14/20^{ème} et un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4/20^{ème} ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de procéder à la création des postes permanents définies en annexe à la présente délibération ;
- de procéder à la suppression des postes permanents définies en annexe à la présente délibération ;
- d'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.

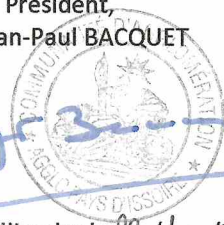
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 29 10 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 29 10 /2018